



Examen de l'Algérie par le Comité des Droits de l'Homme : une mission de plaidoyer réussie

Ce trimestre 2018 a été marqué par l'examen de l'Algérie par le Comité des Droits de l'Homme (ci-après le Comité). Le Comité examine, lors de chacune de ses sessions, les rapports des pays ayant ratifiés le Pacte international relatif aux droits civils et politiques (ci-après PIDCP), afin de s'assurer qu'ils respectent leurs obligations internationales envers celui-ci. L'examen de l'Algérie s'est tenu lors de la 123^{ème} session du Comité les 4 et 5 juillet 2018 à Genève.

A cette occasion, le *Collectif des Familles de Disparus en Algérie* (CFDA) a organisé une mission de plaidoyer du 2 au 5 juillet conjointement avec la *Fédération Euro-méditerranéenne Contre les Disparitions Forcées* (FEMED) et *EuroMed Droits* où des militants et défenseurs des droits de l'Homme sont venus spécialement d'Algérie dont des mères de disparus. Le 2 juillet, les délégations

se sont retrouvées, en amont de l'examen de l'Algérie par le Comité, lors d'un briefing formel avec les membres du Comité puis, le 4 juillet lors d'un briefing informel.

Des questions ont été posées par les membres du Comité sur l'indépendance de la justice, sur l'interdiction des manifestations, sur la répression des manifestations, sur les conditions de détention, sur le respect des droits des détenus (détention préventive, délais de visite, présence de l'avocat), sur la discrimination envers les femmes et sur la liberté de mouvement.



Journée internationale des victimes de disparition forcée

Les mères de disparus en Algérie ont pu échanger directement avec les experts du Comité et exprimer leurs doléances et leurs inquiétudes. Elles se sont également entretenues avec les membres de la délégation officielle algérienne venus pour répondre aux questions du Comité.

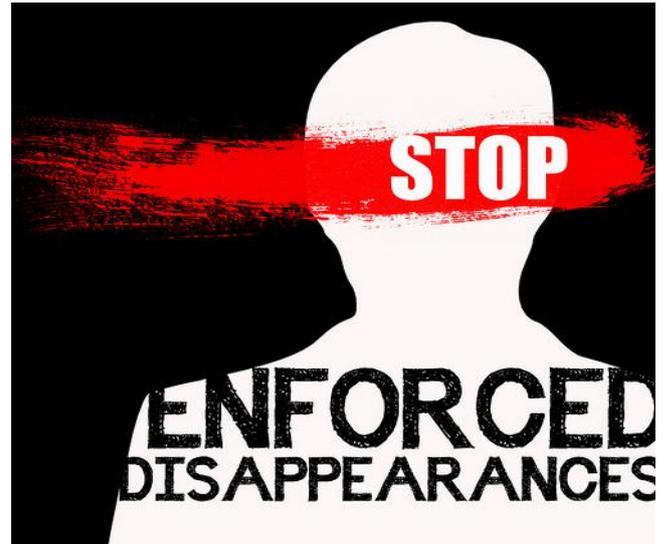
D'autres rencontres ont été organisées avec des membres de différents organes des Nations Unies, afin d'échanger sur la situation des droits de l'Homme en Algérie.

Lors des rendez-vous, de nombreux points ont été soulevés tels que : la difficulté pour les familles d'aller devant la justice pour obtenir des réponses, l'obligation de reconnaître le décès de la personne disparue pour espérer être indemnisé, les conflits qui peuvent émerger entre les membres d'une même famille qui ne sont pas tous d'accord au sujet de l'indemnisation et a été également abordée la question des tombes sous X dans les cimetières algériens.

Les membres de la délégation ont également témoigné de la difficulté d'être un militant des droits de l'Homme en Algérie et de la difficulté d'obtenir l'agrément pour être une association légale, et des conséquences que cette illégalité a sur leur travail quotidien.

Le 20 juillet dernier, les observations finales du Comité ont été rendues publiques. C'est sans surprise que le Comité condamne l'Algérie à respecter ses obligations internationales. L'Algérie a un an pour appliquer et donner réponse aux observations faites par le Comité. Nous vous invitons à lire les observations finales du Comité que vous trouverez sur le site des Nations Unies ainsi que sur notre site internet dans la rubrique « accueil ». Cette mission de plaidoyer à Genève a été un succès pour le CFDA et les autres organisations algériennes.

Une journée commémorative et internationale sur le sort des personnes disparues contre leur gré est célébrée chaque année le 30 août. Le CFDA et Sos disparus ont participé chacun de leur côté à Paris et Alger à cette journée pour clamer leurs revendications et mener leur combat.



En France une soirée conférence débat et une journée entière, ont été consacrées à cette commémoration. *La Fédération Euro-méditerranéenne contre les Disparitions Forcées (FEMED)* en partenariat avec *le Collectif des Famille de disparu(e)s en Algérie (CFDA)* et *l'association des parents et amis des disparus au Maroc (APADM)* ont organisé au siège d'Amnesty International France une conférence-débat : « Lutter contre l'impunité ».



Cette conférence a réuni le temps d'une soirée de nombreuses associations, victimes et militants luttant contre le phénomène des disparitions forcées au Mexique, Algérie, Irak, Argentine, Maroc, Libye, Bangladesh.

Il était très intéressant de voir que les collectifs présents, après s'être exprimés sur la situation du pays, ont eu l'envie d'avancer et de lutter ensemble en envisageant la création d'un collectif rassemblant toutes les associations.

Le 30 août, Place de la République à Paris, une journée de sensibilisation sur les disparitions forcées a eu lieu ayant pour but de créer un espace de discussion et d'échange sur ce thème. Chaque association présente a eu l'opportunité de s'exprimer lors de différentes prises de paroles. Enfin, à l'occasion de cette journée à la mémoire des disparus, un court métrage sur les disparus de trois pays a été réalisé et diffusé durant la journée et des portraits au fusain ont été exposés.

anniversaire du rassemblement hebdomadaire qui se tient tous les mercredis matin à Alger.

Cependant, le rassemblement n'a pu durer qu'1h30 à cause des forces de l'ordre venues en force pour empêcher l'évènement en encerclant les manifestants et en interdisant l'accès aux autres personnes souhaitant se joindre au rassemblement. Néanmoins, les familles et proches des disparus ont résisté et ont fait savoir qu'elles ne baisseront pas les bras.



Réunion de coordination des associations sur l'Algérie

Les 23 et 24 Septembre 2018 a eu lieu à Tunis deux jours de réunion de coordination des associations opérant en Algérie. Cette réunion était organisée par la *Fédération Internationale des Droits de l'Homme* (FIDH) et rassemblait diverses associations des droits de l'homme travaillant sur l'Algérie dont notamment *Le Syndicat National Autonome des personnels de l'administration publique* (SNAPAP), *le Rassemblement Action Jeunesse* (RAJ), ainsi que *le Collectif des familles de disparus en Algérie* (CFDA), *la Ligue algérienne de défense des droits de l'Homme* (LADDH) et *l'ACDA* (Agir pour le changement et la démocratie en Algérie).



En Algérie, le même jour un rassemblement a également eu lieu sur la place du 1er mai à Alger, pour cette journée internationale des victimes de disparitions forcées qui coïncide avec le 20ème

Le thème de cette réunion d'information portait sur le rétrécissement de l'espace de la société civile Algérienne et les difficultés d'opérer dans le

pays. En effet, en Algérie les associations font face à de nombreux obstacles comprenant des difficultés d'accès aux financements et d'enregistrement ce qui a pour conséquence d'empêcher de nombreuses associations algériennes de travailler efficacement dans le pays.

La rencontre a ainsi permis d'échanger sur cette thématique et de mieux comprendre et cerner les besoins et la situation des défenseurs des droits de l'Homme en Algérie plus spécifiquement en matière de sécurité et de protection, dans un contexte où l'espace de la société civile se trouve de plus en plus restreint et où les libertés fondamentales sont menacées.

BREVES

Algérie : protestation contre la charte pour la paix et la réconciliation nationale



La charte pour la paix et la réconciliation nationale a été soumise à référendum par le président Bouteflika et adoptée le 29 septembre 2005. Cette loi d'amnistie comporte des articles qui ne sont pas en faveur des familles de disparus. Elle propose notamment une indemnisation aux familles de disparus contre le silence de ces dernières sur la disparition de leurs proches. Tous les 29 septembre, les familles de

disparus se réunissent pour protester contre cette charte et ses textes d'application et montrer aux autorités algérienne que leur combat de vérité et de justice continu et cela malgré l'adoption de la Charte. Cette année, suite à l'appel de Sos Disparus, les familles se sont retrouvées à la Grande poste. Cependant, le rassemblement a rapidement été dispersé par les forces de l'ordre qui avaient préalablement quadrillé tout le quartier avant l'arrivée des manifestants. Les familles n'ont pas eu le droit de clamer leurs revendications longtemps. Elles ont vite été repoussées et escortées par la police jusqu'au bureau de l'association.

Rencontre des familles de disparus avec le Front des forces socialistes



Le 15 juillet dernier, le parti politique du Front des forces socialistes (FFS) a reçu dans ses bureaux à l'Assemblée Populaire Nationale (ci-après APN) les familles de disparus. Les familles ont réitéré leurs demandes et revendications notamment celle d'avoir accès à la vérité sur le sort de leurs proches disparus.

Les familles veulent que l'Etat algérien assume sa responsabilité et que le dossier des disparus soit traité par les députés à l'APN.

Développement du Centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (CPMDH)



Le centre de recherche pour la préservation de la Mémoire et l'étude des droits de l'Homme (ci-après CPMDH) est un espace d'information, de recherche et de rencontre créé en 2014 par le CFDA. Sa fréquentation a considérablement augmenté grâce à l'organisation de nombreuses réunions de diverses associations locales, telle que l'association AISEC par exemple, ou l'association des étudiants de l'Université de Senia, le groupe jeunes d'Amnesty International, des réunions de professeurs d'universités qui forment leurs étudiants à la rédaction d'articles sur Wikipédia. Certains universitaires organisent également avec le soutien du CPMDH des formations pour jeunes sur la gestion de projets.

Par ailleurs, les équipes du CFDA à Alger, Oran et Paris ont effectué de nombreuses recherches sur la documentation susceptible de renforcer le fond documentaire du CPMDH, d'améliorer son fonctionnement et de faciliter l'accès aux ressources du centre. Ce trimestre a été marqué par de nouvelles initiatives mises en place telles que la création d'une base de données afin de recenser la totalité des livres, revues, rapports ou

différents ouvrages. Cette future base de données va faciliter l'accès aux étudiants ou professeurs qui recherchent des ressources spécifiques.

Quelques chiffres autour du CFDA et son travail auprès des instances internationales



Le CFDA continue de mener son combat en déposant des dossiers au Groupe de travail sur les disparitions forcées et involontaires (ci-après GTDFI) et des communications au Comité des droits de l'Homme. En effet, lors de la mission à Genève du 2 au 5 juillet 2018 concernant l'examen de l'Algérie, 16 questionnaires individuels de cas de disparitions forcées ont été transmis au GTDFI. Le CFDA a par ailleurs transmis trois communications individuelles au Comité des droits de l'Homme en 2018 et espère voir un examen favorable de ces dernières. Le CFDA assure toujours le suivi des communications soumises en son nom devant le Comité et répond par la suite aux observations de l'Etat algérien.

CONTACT

cfda@disparus-algerie.org

www.algerie-disparus.org

0033 (0)1 43 44 87 82

 [Notre Mémorial Virtuel](#)

 [Notre page](#)

